

ANNEXE 9-A

FORMULAIRE : Épreuve imposée par le centre de services scolaire ou imposée par le ministre

Date limite pour transmettre cette demande au centre de services scolaire : 31 octobre

Référence : Écrit de gestion sur l'enseignement à la maison, sections 2.1 et 2.2

IDENTIFICATION PERSONNELLE	
Date de la demande :	
Nom et prénom de l'enfant :	
Code permanent de l'enfant :	
Date de naissance :	
Nom et prénom du parent :	
Adresse :	
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	

Veuillez cocher les épreuves désirées en lien avec le projet d'apprentissage de votre enfant. Pour connaître les dates de passation, vous référer au calendrier suivant.

ÉPREUVES À ADMINISTRER EN JANVIER	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Français : lecture	6 ^e	
Français : écriture	6 ^e	5 ^e
Mathématique : résoudre une situation problème	6 ^e	
Mathématique : déployer un raisonnement mathématique	6 ^e	4 ^e CST 4 ^e TS 4 ^e SN
Anglais : Interaction orale		5 ^e
Anglais : Écrire des textes		5 ^e
Sciences et technologie : volet théorique		4 ^e
Applications technologiques et scientifiques : volet théoriques		4 ^e
Histoire du Québec et du Canada		4 ^e

ANNEXE 9

Le Ministère de l'Éducation met à la disposition des parents, des guides à leur intention qui fournissent des informations sur les épreuves imposées par le ministre. Ils présentent la forme que prennent les épreuves, leur déroulement, ainsi que des extraits d'épreuves passées.

Voici le lien pour accéder à ces guides : [Guides préparatoires aux épreuves ministérielles obligatoires et uniques](#)

Si votre enfant a besoin de mesures d'adaptation, veuillez compléter et joindre à cette demande le formulaire prévu à cet effet.

ESPACE RÉSERVÉ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	
Endroits où auront lieu les épreuves :	
<hr/>	
Date :	Personne à contacter :
<hr/>	<hr/>

Signature du parent

Date

Veuillez retourner ce formulaire à l'adresse de courriel suivante : em-sej@cschic-chocs.qc.ca

Signature de la personne désignée par le centre de services scolaire

Date

Calendrier des évaluations de fin d'année 2022-2023
pour les élèves à l'enseignement à la maison – primaire et secondaire

Enseignement primaire		
11 janvier	6 ^e année	Français, lecture, langue d'enseignement, 014-630 (épreuve obligatoire)
12 janvier	6 ^e année	Français, écriture, langue d'enseignement, 014-620 (épreuve obligatoire)
13 janvier	6 ^e année	Français, écriture, langue d'enseignement, révision, correction et mise au propre, 014-620 (épreuve obligatoire)
17 janvier	6 ^e année	Mathématique, deux situations d'application, 022-610 (épreuve obligatoire)
18 janvier	6 ^e année	Mathématique, situation problème, 022-610 (épreuve obligatoire)
19 janvier	6 ^e année	Mathématique, une situation d'application et questionnaire ,022-610 (épreuve obligatoire)

Horaire officiel des sessions d'examen pour l'année scolaire 2022-2023. Les dates et les heures fixées doivent être respectées.

Enseignement secondaire		
1 ^{er} décembre	5 ^e secondaire	Français écriture, langue d'enseignement, 132-520 (remise du dossier préparatoire)
8 décembre 8h45 à 12h00	5 ^e secondaire	Français écriture, langue d'enseignement, 132-520 (épreuve unique)
10 au 18 janvier	5 ^e secondaire	Anglais, langue seconde, programme de base 134-510 (tâche préparatoire et interaction orale) (épreuve unique)
12 janvier 9h00 à 12h00	4 ^e secondaire	Histoire du Québec et du Canada, 085-404 (épreuve d'appoint - facultatif)
16 janvier 9h00 à 12h00	4 ^e secondaire	Science et technologie, épreuve écrite 055-410 (épreuve unique)
		Applications technologiques et scientifiques, épreuve écrite 057-410 (épreuve unique)
18 janvier 9h00 à 12h00	4 ^e secondaire	Mathématique, Technico-sciences, raisonnement en mathématique 064-420 (épreuve unique)
		Mathématique, Sciences naturelles, raisonnement en mathématique 065-420 (épreuve unique)
		Mathématique, Culture, société et technique, raisonnement en mathématique 063-420 (épreuve unique)
19 janvier 9h30 à 11h30	5 ^e secondaire	Anglais, langue seconde, programme de base, production écrite 134-530 (épreuve unique)

Horaire officiel des sessions d'examen pour l'année scolaire 2022-2023. Les dates et les heures fixées doivent être respectées. Les heures fixées seront visibles sur l'horaire établi par l'école désignée.